

 certifié conforme

3A

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
au capital de 25.000 euros

Siège social : 8, rue de Surène - 75008 Paris

R.C.S. Paris 529 374 456

(la *Société*)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023

Le 22 novembre 2023, à 9 heures, les associés de la Société, étant tous présents, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'*Assemblée Générale*) au siège social de la Société sur convocation verbale du Président effectuée 15 jours avant la date de l'Assemblée conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les associés présents.

Monsieur Pierre Mathey, Président de la Société (le *Président*), préside l'Assemblée.

Monsieur Anthony Costard, Directeur Général de la Société est désigné comme secrétaire (le *Secrétaire*).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire fait ressortir que l'ensemble des associés est présent et que, par suite, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

DOCUMENTS COMMUNIQUES

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission d'Anthony Costard de ses fonctions de Directeur Général.
- Prise d'acte de la qualité d'associé non exerçant d'Anthony Costard dans la Société.
- Adoption de nouveaux statuts de la Société
- Pouvoirs pour formalités

Pm

N.

PREMIERE DECISION

Démission d'Anthony Costard de ses fonctions de Directeur Général

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la volonté de Monsieur Anthony Costard de suspendre temporairement son activité d'avocat, et de démissionner de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} décembre 2023, prend acte et constate la démission des fonctions de Directeur Général de Monsieur Anthony Costard.

L'Assemblée remercie Anthony Costard pour l'ensemble de son travail et lui donne quitus de sa gestion de la Société depuis sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME DECISION

Prise d'acte de la qualité d'Associé Non Exerçant d'Anthony Costard

L'Assemblée, après avoir constaté la démission de Monsieur Anthony Costard de ses fonctions de Directeur Général de la Société, prend acte et constate la qualité d'Associé Non Exerçant de Monsieur Anthony Costard au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Adoption des nouveaux statuts de la Société

L'Assemblée, après avoir pris connaissance, article par article, du projet de texte des nouveaux statuts de la Société proposés par le Président décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts qui leur a été présenté par le Président et qui figure en **Annexe 1** au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoir

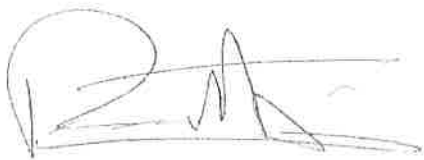
L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

2
PM AZ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé, après lecture, par les membres du bureau.



Le Président
Pierre Mathey



Le Secrétaire
Anthony Costard